



## Ancienneté figurant sur le bulletin de paie

Par **delphine**, le **08/07/2009** à **11:18**

Bonjour,

J'ai été embauchée en janvier 1999. Ma société vient de fusionner le 01/07/2008. Depuis, notre ancienneté ne figure plus sur notre bulletin de paie. Seule la date d'entrée au 01/07/2008 figure. Est-ce normal ?

Peut-on obliger l'employeur à faire réapparaître la date réelle d'embauche (pour ma part au 11/01/1999) ?

Merci d'avance.